



Atelier d'information sur le renforcement de la commune dans l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement dans les pays en développement



Compte-rendu de l'atelier

Le 9 juin 2016

A l'Hôtel de Métropole de Lyon

20, rue du Lac - 69 003 Lyon

1. OBJECTIF

L'objectif de cet atelier est de créer un temps d'échange et de partage entre acteurs rhônalpins engagés sur des projets de coopération d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement.

L'atelier fut notamment l'occasion de présenter :

- Les travaux et la publication du pS-Eau sur le rôle de la commune dans l'organisation et la gestion des services d'eau potable et d'assainissement : quelles sont les compétences qui relèvent des communes en tant que maître d'ouvrage, quelles sont les modalités d'appui nécessaires pour le renforcement de ces compétences ?
- 2 témoignages d'acteurs pour un partage d'expériences et de pratiques

2. PROGRAMME DE L'ATELIER

9h30-10h : Accueil / café des participants

Mot de bienvenue de la direction de l'eau par Laurence Lupin, directrice adjointe

10h-11h : **Le rôle de la commune dans l'organisation et la gestion des services d'eau potable et d'assainissement : quelles compétences relèvent des communes, quelles modalités d'appui pour les renforcer ?** par Béatrice Turlonnias (pS-Eau)

11h-12h30 : **Témoignages d'acteurs + échanges avec les participants**

11h-11h25 : **Témoignage du comité de jumelage Grigny-Koupela**, engagé sur un projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Burkina Faso (intervenante : Bernadette Borel, responsable du suivi des projets)

11h25-11h45 : Echanges avec les participants

11h45-12h10 : **Témoignage de la Métropole de Lyon**, engagée sur un projet de coopération décentralisée d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Madagascar (intervenante : Karine Blanc, responsable Solidarité Internationale)

12h10-12h30 : Echanges avec les participants

12h30-13h30 : **Clôture suivie d'un buffet convivial**

3. MOT D'INTRODUCTION PAR LAURENCE LUPIN, Directrice adjointe de la direction de l'eau de la Métropole de Lyon

M. Christian Debiesse est le nouveau directeur de la direction de l'eau, et succède à M. Claude Presles, parti en retraite à la fin de l'année 2015.

Au 1^{er} janvier 2015, le Grand Lyon a fait place à une nouvelle collectivité, la Métropole, qui regroupe les anciens services de la communauté urbaine de Lyon mais aussi ceux du conseil départemental du Rhône.

A l'instar des autres collectivités territoriales françaises, la Métropole de Lyon rencontre elle aussi des difficultés financières, notamment avec la pression supplémentaire exercée par la reprise des missions sociales autrefois dévolues au conseil général, et des charges globales qui sont importantes. Dans ce contexte, des restrictions budgétaires s'appliquent à tous les services, y compris ceux de la direction de l'eau.

Pour autant, la Métropole reste engagée aux côtés des associations de solidarité internationale que vous représentez, et qui apportent leur expertise, leur accompagnement et une bienveillance de rigueur auprès des populations dans les pays en développement qui sont privées d'accès aux services d'eau et d'assainissement. Cet engagement de la Métropole est renforcé par les cofinancements additionnels de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la société Eau du Grand Lyon.

Tour d'horizon et présentation succincte des participants (Cf. en annexe la liste complète).

4. LE ROLE DE LA COMMUNE DANS L'ORGANISATION ET LA GESTION DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT PAR BEATRICE TOURLONNIAS, Chargée d'études au pS-Eau

Béatrice Tourlonnias, chargée d'études au pS-Eau, présente une synthèse des travaux coordonnés par le pS-Eau sur le sujet du renforcement de la commune dans l'organisation et la gestion des services d'eau potable et d'assainissement.

[Voir le support de présentation](#)

Ces travaux ont donné lieu à la publication d'un ouvrage afin de donner des repères aux acteurs de coopération internationale dans la définition de leur stratégie d'appui, aux côtés des collectivités locales d'Afrique francophone qu'ils accompagnent. L'ouvrage revient notamment sur les compétences qui relèvent des communes en tant que maîtres d'ouvrage, et les modalités d'appui nécessaires pour renforcer ces compétences.

[Télécharger le guide élaboré par le pS-Eau](#)

5. APPUI A LA POLITIQUE COMMUNALE D'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE KOUPELA AU BURKINA FASO PAR BERNADETTE BOREL, Responsable du suivi des projets du comité de jumelage Grigny-Koupéla

Mme Bernadette Borel, responsable du suivi des projets, présente les actions menées et en cours par le comité de jumelage Grigny-Koupéla avec ses partenaires burkinabés : la commune de Koupéla et l'ONG ACACIA (qui est l'opérateur de coopération burkinabè entre Koupéla et le comité de jumelage Grigny-Koupéla). L'appui à cette politique communale d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la ville de Koupéla repose sur deux piliers, en complémentarité avec la construction des ouvrages : la création d'un service communal de l'eau et la formation de toute la chaîne des acteurs impliqués dans l'organisation et la gestion du service sur ce territoire.

[Voir le support de présentation](#)

Débat

Question : Qui rémunère le technicien-animateur, responsable du service communal de l'eau et de l'assainissement de la municipalité de Koupéla ? (*Métropole de Lyon*)

Réponse : La première année, son salaire est entièrement pris en charge par le projet. En deuxième année, 75% du salaire est pris en charge par le projet, les 25% restants par la commune de Koupéla. En troisième année, le projet contribue à hauteur de 25% du salaire et la commune de Koupéla à hauteur de 75%. Et **à partir d'avril 2017, il devrait être complètement pris en charge par la commune de Koupéla.** Ces décisions avaient été discutées et actées avant l'insurrection populaire d'octobre 2014 au Burkina Faso, qui a chassé le président Blaise Compaoré du pouvoir et qui a entraîné la dissolution de tous les conseils municipaux, dont celui de Koupéla évidemment. Mais aujourd'hui, le système fonctionne plutôt bien, malgré ce changement à la tête de la mairie. Et les engagements de l'ancienne équipe municipale semblent tenus et respectés par la nouvelle équipe actuellement aux affaires.

L'équipement mobilier, informatique et roulant (une moto pour les déplacements) du service a été payé grâce à la subvention allouée au projet.

Question : Qui a formé l'agent recruté pour diriger le service nouvellement créé ? (*Peuples Solidaires Hautes-Alpes*)

Réponse : L'agent a suivi une formation dans la commune de Zorgho (distante de 30 km), commune elle-même impliquée dans un très gros projet d'appui au renforcement de la gouvernance de l'eau, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par l'ONG Eau Vive avec des cofinancements conséquents de plusieurs collectivités et agences de l'eau françaises. Le technicien du service communal de l'eau de Zorgho était déjà en poste depuis 3 ans, donc celui de Koupéla est allé en **immersion durant un mois** là-bas, sous forme de « compagnonnage », pour se familiariser avec les tâches et mission qui l'attendent à Koupéla. Il est ensuite allé compléter cette **formation sur le tas** dans la commune burkinabè de Garango, en

coopération avec la ville de Laval, où il existe aussi un projet de coopération similaire au nôtre, avec la mise en place d'un service municipal de l'eau.

Question : Est-ce que la commune a eu un rôle d'ensemblier sur l'important volet de formation-sensibilisation à l'endroit des différents acteurs impliqués dans l'organisation et la gestion du service de l'eau ? Où ce rôle est-il revenu à l'ONG ACACIA, votre opérateur sur place ? (pS-Eau)

Réponse : L'ONG ACACIA a été le moteur, avec son assistant technique délégué en permanence sur place, la commune a suivi. Mais très vite, au vu des événements survenus au Burkina Faso avec la dissolution des conseils municipaux, il y a eu une vacance du pouvoir et plus d'interlocuteur à la mairie. En revanche, **le technicien en charge du service a vite joué son rôle** en participant notamment à toutes les formations, dans tous les villages, à la rencontre des habitants et des AUE.

Question : Quel est le montant financier de votre engagement sur ce projet ? Vous financez directement les actions ou vous passez par ACACIA qui fait donc office de maître d'œuvre pour votre compte ? (ADAIS)

Réponse : La subvention nous est versée et ensuite **nous effectuons des virements sur le compte bancaire de notre correspondant local**, le Comité Communal de Jumelage Koupéla. Pour chaque règlement et décaissement à faire, **une procédure publique est instaurée** en présence à minima d'un représentant de la mairie (le secrétaire général), d'un représentant du Comité Communal de Jumelage Koupéla et de notre opérateur ACACIA.

Le montant du projet s'élève à 107 000 euros, décomposé comme suit : 67 000 euros du Fonds Eau de la Métropole de Lyon ; 20 000 euros de la commune de Koupéla et 20 000 euros de Grigny (ville et comité de jumelage).

Question : Est-ce que le service communal de l'eau mis en place à Koupéla dispose déjà de données d'exploitation des ouvrages ? A l'image de ce que la Métropole de Lyon commence à systématiser avec ses communes malgaches partenaires, est-ce qu'un STEFI commence à voir le jour à Koupéla ? (pS-Eau)

Réponse : Les investissements pour les forages et blocs latrines ainsi que les formations se sont terminés il y a 6 mois, donc c'est l'étape suivante, **c'est ce qu'il reste à mettre en place.**

Question : Est-ce qu'il existe un système de contrôle pour vérifier la qualité de l'eau ? (Electriciens sans Frontières)

Réponse : Cela fait partie des choses que le technicien doit intégrer dans son cahier des charges, mais hormis l'analyse obligatoire d'un échantillon prélevé après la réalisation de chaque forage, pour le moment aucun autre contrôle n'a été effectué (mais les forages ont été mis en service récemment, il y a à peine 6 mois).

Quelques éléments de bilan qui ressortent du partenariat de coopération entre la commune de Koupéla et le comité de jumelage Grigny-Koupéla :

❖ Aspects positifs

- Le service communal de l'eau a effectivement été mis en place et fonctionne ; il est régulièrement consulté par des habitants et des ONG qui agissent sur la commune. Le technicien a participé activement aux campagnes de formation et de sensibilisation ;
- Implication du maire puis de madame la préfète, responsable de la délégation spéciale après la dissolution des conseils municipaux en novembre 2014 ;
- Disponibilités des membres de notre correspondant local, le Comité communal de Jumelage Koupela (CCJK), en particulier de son président et leur implication dans les actions de formation et de sensibilisation ;
- Appui de l'association ACACIA et présence pendant tout le projet d'un assistant technique ;
- Les rencontres ont permis des débloquages au sein de la population, des désinformations ont été supprimées, des malentendus levés... Les maintenanciers se sont organisés en association et des AUE qui n'étaient pas encore installées ont pu se mettre en place ;
- Presque toute la population de Koupéla a été touchée par des actions de sensibilisation et beaucoup d'habitants ont reçu une formation ;
- Grigny a été tenu au courant pendant toute la durée du projet : rapports mensuels et autres documents, missions...

❖ Ce qu'il reste encore à réaliser

- Terminer la mise en place des Associations des Usagers de l'Eau (AUE), il en reste encore au moins 3 à installer. Des discussions ont eu lieu mais des incompréhensions et des malentendus persistent. Certains comités villageois se pensent propriétaires du point d'eau et ne voient pas pourquoi ils devraient rendre compte de la gestion et du suivi aux services municipaux ;
- L'harmonisation du prix de l'eau n'a pas pu se faire du fait de la dissolution du conseil municipal et des tensions sociales dues aux événements politiques pendant la période de transition. Le nouveau conseil municipal devra s'y atteler rapidement.

❖ En guise de conclusion

- Les capacités de la Mairie ont été renforcées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement avec la création du service communal, mais cela reste fragile. Ce service compte moins de 2 ans de fonctionnement et il est nécessaire de renforcer les capacités de tous les acteurs en vue d'une autonomie complète, d'où la nécessité d'une deuxième phase ;
- La Mairie pense que grâce à la prise en charge des questions d'eau et d'assainissement par le service communal, elle pourra réaliser des économies du fait que les installations seront utilisées correctement et régulièrement entretenues, donc tomberont moins souvent en panne. Cela permettra de financer de nouvelles actions de sensibilisation et de formation sur fonds propres, en comptant aussi sur le concours des subventions de l'Etat ;
- Grigny n'aura plus qu'un rôle d'observateur, et éventuellement de conseiller, principalement par l'intermédiaire d'ACACIA qui a mandat pour faciliter et suivre les activités de la coopération décentralisée des deux collectivités ;
- Sans les conseils et le suivi de l'opérateur local ACACIA, rien n'aurait pu se faire...

6. APPUI A L'ELABORATION D'OUTILS DE PLANIFICATION ET DE SUIVI TECHNIQUE ET FINANCIER DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES MALGACHES DE LA REGION HAUTE-MATSIATRA PARTENAIRES DE LA METROPOLE DE LYON PAR KARINE BLANC, Responsable Solidarité Internationale de la Métropole de Lyon

Mme Karine Blanc, responsable Solidarité Internationale, présente le programme de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la région Haute Matsiatra à Madagascar, notamment les volets d'appui aux communes malgaches dans l'élaboration d'outils de planification et de suivi technique et financier pour une meilleure organisation et gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur leurs territoires.

Le Partenariat de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la région Haute-Matsiatra à Madagascar dans les domaines de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement remonte à 2006.

Première phase : Programme AGIRE (2006-2012) en appui à 6 communes malgaches ;

Deuxième phase : Programme CAP'Eau (2012-2016). 6 nouvelles communes sont intégrées en plus des 6 « pionnières » ;

Troisième phase : Programme Eaurizon (2016-2020). 4 nouvelles communes sont à nouveau intégrées, ce qui porte à 16 le nombre total de communes malgaches de la région Haute Matsiatra en coopération avec la Métropole de Lyon.

6.1 APPUYER LA PLANIFICATION DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Dans la première partie de son exposé, Karine Blanc présente le travail d'accompagnement auprès des communes pour développer leur vision globale des ressources, enjeux et problématiques eau et assainissement présentes sur leur territoire. Cette vision, qui donne lieu à la réalisation préalable d'un diagnostic, se traduit par la conception d'outils de planification documentés et les plus exhaustifs possibles : les Plans Communaux de Développement Eau et Assainissement (PCDEA) et les Systèmes d'Information Géographiques (SIG).

[Voir le support de présentation](#)

Débat

Question : L'élaboration de ce document de planification, le PCDEA, est-elle conduite en interne avec la commune au centre du processus, ou est-elle déléguée à un prestataire extérieur ? (pS-Eau)

Réponse : Un peu des deux ! Nous disposons actuellement d'une équipe sur place : 1 expatrié et 2 techniciens malgaches. L'un travaille davantage sur les aspects techniques des projets et l'autre sur les aspects organisationnels, dont l'élaboration des PCDEA.

Mais **au tout début du programme**, l'équipe était toute nouvelle et de ce fait **les premiers PCDEA** n'ont pas été réalisés en direct, mais **sous-traités à un bureau d'études**. Avec le temps, notre équipe est devenue de plus en plus performant et **les**

PCDEA sont aujourd'hui entièrement réalisés en interne en appui aux équipes communales.

Question : Sur les 12 communes partenaires du Programme CAP'Eau, combien aujourd'hui disposent d'un PCDEA ? (*Electriciens sans frontières*)

Réponse : Sur les 12 communes malgaches partenaires du précédent Programme, **nous nous sommes focalisés sur les 9 communes rurales**, qui disposent aujourd'hui toutes de leur PCDEA. Les enjeux sont différents et plus complexes en milieu urbain, donc nous allons nous atteler à définir un schéma directeur pour les 3 communes urbaines restantes.

A partir de mars 2016 et le démarrage effectif du nouveau Programme Eaurizon, 4 nouvelles communes malgaches ont été intégrées, ce qui monte à 16 le nombre des communes partenaires. L'une des 4 nouvelles communes dispose déjà d'un PCDEA, les 3 autres vont être accompagnées pour conduire ce processus.

Question : La question de l'assainissement ne transparaît pas dans votre présentation, la priorité semble donnée à l'eau potable. Pour quelle raison ? (*Comité de jumelage Grigny-Koupela*)

Réponse : Ce sont les **municipalités malgaches qui mettent davantage l'accent sur la question de l'accès à l'eau** dans l'élaboration des PCDEA car c'est pour eux fondamentalement la **priorité**. Cependant, dans la pratique, en réalisant des infrastructures d'adduction d'eau potable, il y est quasiment toujours intégré un volet assainissement, certes relativement basique, puisqu'il s'agit de blocs latrines implantés dans les écoles. Avec le nouveau programme qui commence, **la dimension assainissement sera davantage prise en compte**.

Question : Parmi les différents intérêts et utilités d'un PCDEA, vous avez pointé le fait que d'autres partenaires au développement pouvaient s'en emparer et se baser dessus pour accompagner les communes dans la réalisation de projets déclinés en fiches actions. Est-ce le cas avec ce Programme ? (*Energie Coopération Développement*)

Réponse : Oui, certaines communes partenaires ont pu mobiliser des financements avec les Rotary, qui ont participé à la réalisation d'actions déclinées dans le PCDEA. Et **ce sont bien les communes seules qui ont recherché ces autres partenaires**, sans notre intervention.

Question : Est-ce que les PCDEA réalisés dans les communes remontent et sont connus des directions régionales de l'eau ? Les précieuses données et cartographies sont-elles agrégées au niveau régional ? Ces directions ont d'ailleurs peut-être plus d'opportunités d'être en relation avec de potentiels partenaires financiers et institutionnels qui pourraient du coup se rapprocher des communes disposant de ces PCDEA pour les accompagner sur des projets bien ciblés ? (*pS-Eau*)

Réponse : **Ces PCDEA remontent bien jusqu'à l'échelon régional**, car on les intègre pleinement à nos processus. Lorsqu'un PCDEA est terminé, une remise officielle est faite au Ministère de l'Eau, donc l'information est transmise. Les directions régionales, comme les communes, sont elles aussi confrontées au manque de moyens humains et financiers, donc les données et informations capitalisées dans ces PCDEA leur sont très utiles, car elles-mêmes n'auraient pas pu les recueillir. Pour ce qui est de la question de la mise en relation des communes disposant de PCDEA avec de potentiels partenaires rencontrés par le niveau régional voire ministériel, très franchement, c'est difficile de savoir le rôle moteur ou pas des services de l'Etat.

Question : Est-il prévu un appui financier à la constitution de ces PDCEA et à l'accompagnement des communes par le partenaire de coopération qu'est la Métropole dans le cas présent ? Et si oui, avez-vous une idée assez précise des coûts que représente cet appui pour le renforcement institutionnel ? (Moriija)

Réponse : Difficile de répondre précisément ! Comme je l'ai indiqué, au début de notre partenariat avec cette Région malgache et 12 des communes qui la composent, l'élaboration des PCDEA était sous-traitée à des bureaux d'études locaux. **En 2012-2013, chaque PCDEA réalisé coûtait entre 5 000 et 6 000 euros, pour des communes qui regroupent de 15 000 à 25 000 habitants.** Les communes sont plutôt preneuses de la démarche et se mobilisent facilement car elles savent que ce document de planification débouchera sur le développement d'infrastructures sur leur territoire. Dans le processus d'élaboration concret du PCDEA, les agents et élus des communes sont défrayés pour les temps de réunions de travail auxquels ils participent. Ensuite, lorsqu'une fiche projet du PCDEA est finalisée et se traduit par la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable dans **une commune**, celle-ci **a obligation de participer financièrement à hauteur d'1% du budget d'investissement**, qui est en moyenne de 60 000 euros. Et **chacune des communes arrive à provisionner ce budget**, ce qui est très important pour nous. Au niveau de la gestion des réseaux, l'agent de développement communal qui s'en occupe aujourd'hui a vocation à devenir un agent spécialisé sur l'eau et en charge uniquement de ce suivi, surtout dans des communes où plusieurs réseaux existent et sont en service. Cet agent sera payé par le service de l'eau de la commune, mais aussi par les associations gestionnaires des réseaux qui versent des taxes à la commune pour financer son poste.

Question : Quel suivi sur le long terme est-il prévu pour la mise en œuvre effective des PCDEA ? (Moriija)

Réponse : En 2006, au démarrage de notre partenariat de coopération avec la Région Haute Matsiatra à Madagascar, on a commencé à travailler avec 6 communes. En 2012, avec la poursuite du partenariat concrétisé par la mise sur pied d'un deuxième Programme, 6 communes se sont ajoutées, sans pour autant laisser tomber les 6 communes « pionnières ». Et aujourd'hui, à la faveur du lancement du troisième Programme, ce sont 4 nouvelles communes qui rejoignent la dynamique. **Au total, 16 communes malgaches sont bénéficiaires de notre accompagnement**, mais on peut constater que les 6 communes d'origine sont toujours partie prenante du Programme d'appui et de coopération, donc **on instaure bien un suivi dans le temps et de proximité avec nos communes partenaires**. Cela dit, **cet appui prendra fin évidemment un jour**, lorsqu'on jugera de concert avec nos partenaires qu'elles ont **acquis une autonomie suffisante** pour voler de leurs propres ailes. On imagine qu'en 2020, au terme du programme Eaurizon actuel, cette autonomie pourra être acquise. En revanche, les communes nouvellement arrivés dans le Programme seront davantage favorisées pour la réalisation d'infrastructures, ce qui est logique puisque celles intégrées dès 2006 en ont déjà bénéficié par le passé. Par ailleurs, **des suivis techniques et financiers sont réalisés chaque année pour challenger ces communes**, afin de mesurer justement les progrès accomplis et les insuffisances en matière de gestion. Les communes qui rencontrent des difficultés tout en restant volontaires et très impliquées pour améliorer leurs performances et professionnaliser leur gestion continuent de bénéficier de notre appui.

Question : Vous avez eu recours au début à des bureaux d'études locaux pour élaborer les PCDEA. Comment s'est passée la relation entre des intervenants extérieurs probablement très performants et une commune qui a tout à apprendre ? Comment s'est effectuée l'appropriation par la commune de ses nouvelles compétences ? (Chaponost-Gon Boussougou)

Réponse : Notre équipe sur place a commandité ce travail auprès d'un bureau d'études mais a accompagné tout le processus avec les communes. C'est-à-dire que cette équipe était sur place pour faire constamment le **lien entre la commune et le bureau d'études, facilitant du même coup l'apprentissage et l'appropriation progressives des nouvelles compétences** dévolues aux communes. Il faut dire aussi que le bureau d'étude qui a réalisé les PCDEA a été monté par un ancien ministre de l'eau à Madagascar, un homme très connu, reconnu et respecté dans le pays. Ce qui a aussi contribué à faciliter l'ouverture et l'attention des communes, de même qu'à dynamisé certainement ce travail collaboratif entre les communes, le bureau d'études et l'équipe projet de la Métropole de Lyon.

Question : Vous avez évoqué tout à l'heure les conflits d'usage, entre eau potable et d'autres usages de l'eau à valeur économique (agriculture, industrie). Est-ce qu'à Madagascar, la réglementation vient appuyer et renforcer le Droit à l'eau pour les usages sanitaires ? Arbitrer en faveur de l'eau potable peut-il être compliqué à mettre en œuvre pour les communes ? (*Eau du Grand Lyon*)

Réponse : Les règlements à Madagascar ne sont pas vraiment connus et encore moins appliqués par les personnes et institutions qui rencontrent ces problèmes sur le terrain. Ce que nous avons préféré adopter comme démarche, c'est de **travailler directement avec les différents agriculteurs ou groupements agricoles qui utilisent l'eau sur les bassins versants** qui sont concernés par les adductions d'eau potable réalisés dans nos communes partenaires, en développant un **volet sur la gestion intégrée des ressources en eau**. Pour ce faire, nous collaborons avec 2 associations sur place spécialisées sur l'agriculture et l'agroforesterie et **on essaie d'apprendre de nouvelles pratiques agricoles aux agriculteurs qui sont moins consommatrices en eau**. Pour que cela soit accepté, il faut entrer dans une **logique de gagnant-gagnant**, en démontrant aux agriculteurs que leurs rendements ne seront pas affectés et en diminution à cause de ces nouvelles techniques de plantation, bien au contraire. Les agriculteurs en question cultivent de manière prépondérante le riz et contrairement à une idée reçue, le riz n'a pas besoin d'être constamment immergé pour mieux pousser. **Par la pratique**, il a pu leur être démontré que leurs **rendements étaient au contraire multiplié par 2 voire par 3 avec ces nouvelles techniques de plantation et d'entretien des rizières**, ce qui est très intéressant pour eux. Cette logique a donc été testée à l'échelle d'un bassin versant pour voir quelle accroche et intérêt elle rencontrerait et l'accueil a été plus que favorable de la part des agriculteurs.

L'érosion des terres constitue un autre problème pour les agriculteurs, lié à l'eau, et l'approche ici est de leur **enseigner le développement des cultures en terrasse**, ce qui leur permet d'exploiter des terres auparavant délaissées et abandonnées et donc d'augmenter la surface cultivable. Les effets bénéfiques de la culture en terrasse, avec des plantations bien choisies, sont donc de maintenir des terres en exploitation, stopper l'érosion et de protéger la ressource en eau.

On réfléchit donc à la fois sur l'amont de nos captages d'eau mais aussi sur l'aval. Avec ce **travail de concertation**, les sabotages des canalisations d'eau par les agriculteurs ont stoppé, puisqu'ils partaient du principe légitime qu'on leur volait leur eau avec le développement des adductions. Tout le monde se retrouve au final gagnant : les communes et notre programme de coopération puisque nous disposons du coup de suffisamment d'eau pour réaliser les adductions à destination des usagers ; et **les agriculteurs qui utilisent moins d'eau avec des rendements agricoles supérieurs**. Cette démarche est bien entendu progressive, ça se construit petit à petit.

Question : Vos actions, qui s'inscrivent dans la durée, ont-elles été affectées par les élections locales et la désignation de nouveaux élus aux responsabilités, ou justement la formation de techniciens au sein des communes a-t-elle pu assurer une continuité ? (*AJJC-Dardilly*)

Réponse : C'est effectivement l'objectif de **former des agents communaux** de l'eau qui ne sont pas des élus et **qui resteront en place quelle que soit l'issue des élections**. Aux dernières élections

municipales à Madagascar en juillet 2015, parmi nos 12 communes partenaires, 7 changements d'élus sont intervenus. C'est donc **un travail à recommencer avec ces nouveaux élus** qui ne sont pas forcément au courant de tout ce qui a été fait auparavant. Dans notre nouveau Programme, il est prévu une remise à jour des PCDEA élaborés dans les communes partenaires où un nouveau conseil municipal a été élu, car il est essentiel que ce document de planification et les priorisations qui en ressortent soient bien validés, ou redéfinis le cas échéant, par la nouvelle équipe en place.

Question/remarque : Les difficultés auxquelles vous êtes confrontées avec vos communes partenaires à Madagascar sont les mêmes que celles que nous rencontrons dans les communes avec lesquelles nous travaillons, nous petites associations de bénévoles. Mais nos moyens, humains et financiers, ne sont pas les mêmes que les vôtres, et donc nous ne pouvons pas faire la même chose. A un moment donné, le projet pour lequel vous avez reçu des financements est clos, mais vous constatez que ce n'est pourtant pas le moment de partir puisque la commune a encore besoin d'appui. Comment faire alors, nous petites associations ? (*Afrique Vivante*)

Réponse : Un début de réponse pourrait être **d'encourager le rapprochement des associations avec les collectivités pour qu'elles mènent des projets de concert**, sur du long terme. C'est l'essence même d'un partenariat de coopération décentralisée. Et c'est ce qui est recherché et encouragé par l'agence de l'eau RMC, même si le tandem n'est pas toujours évident à monter avec la volonté de le faire perdurer. Le témoignage précédent du comité de jumelage Grigny-Koupéla, en coopération avec une commune burkinabè pour développer et structurer un service d'eau et d'assainissement, nous a expliqué comment cet acteur associatif se débrouille pour trouver des moyens et assurer le suivi nécessaire à son action. (*pS-Eau*)

Une des pistes de réussites pour vous, petites associations, comme pour nous d'ailleurs à la Métropole de Lyon, c'est d'avoir une équipe locale solide sur place, sur laquelle vous pouvez compter et qui continuera ce travail d'appui nécessaire avec les autorités locales et vos partenaires. **Développer des partenariats avec des associations locales, c'est primordial pour la réussite de vos actions qui s'inscrivent sur la durée.** (*Karine Blanc, Métropole de Lyon*)

Question : Est-ce que tout ce travail d'élaboration des PCDEA et de cartographie associée avec les SIG, pour avoir une photographie précise des enjeux et ressources sur le secteur eau et assainissement au sein d'une commune, est connu et partagé à Madagascar et a fait des émules à l'échelle nationale ? (*pS-Eau*)

Réponse : On a encore une **marge de progression sur ce volet de capitalisation de notre expérience acquise** avec nos communes malgaches partenaires. Dans notre nouveau Programme, cet aspect en constituera d'ailleurs une composante à part entière. Néanmoins, **notre équipe sur place fait partie de différents réseaux** (au niveau du Ministère de l'Eau, le réseau Ran'Eau piloté par le pS-Eau) et **lors de réunions nous sommes régulièrement invités à présenter les différents outils que l'on a pu développer.** L'objectif est bien que ces outils et la démarche puissent servir à tout le monde.

Effet collatéral bénéfique de la mise en place des PCDEA : les communes disposent désormais de cartes de leurs territoires en version papier et informatique, ce qui leur a permis de mettre en place une réforme foncière pour régulariser les titres de propriété des différents propriétaires des parcelles dans la commune. La Région Haute-Matsiatra a développé le SIG sur l'ensemble des communes de la région pour l'application concrète de cette réforme foncière. Dans ce cas précis, l'outil SIG du PCDEA a dépassé notre propre objectif dans le cadre de notre propre programme de coopération, et ce cercle vertueux pour le développement local est vraiment ce qui est recherché à travers notre partenariat. (*Karine Blanc, Métropole de Lyon*)

[Voir un exemple de plan communal de développement en eau et assainissement d'une commune malgache](#)

6.2 RENFORCER LE SUIVI DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Les PCDEA sont de puissants outils de planification et d'aide à la décision pour orienter les investissements nécessaires au développement des infrastructures et des services d'eau et d'assainissement au sein d'un territoire. Mais une fois les investissements priorités et réalisés, le travail de la commune ne s'arrête pas là. Il lui faut suivre le bon fonctionnement et la performance des infrastructures construites, donc du service mis en place et de l'exploitation qui en est faite.

C'est l'objet de la deuxième partie de l'exposé de Karine Blanc de la Métropole de Lyon, qui accompagne aussi ses communes malgaches partenaires sur la structuration d'un suivi technique et financier (STEFI) des réseaux d'eau potable réalisés.

[Voir le support de présentation](#)

Débat

Question : Comment sont recrutés les gestionnaires et par qui sont-ils payés ? (*Peuples Solidaires Hautes-Alpes*)

Réponse : Les gestionnaires sont des associations normalement bénévoles. En amont de la réalisation d'adductions d'eau potable, nous organisons avec la commune tout un processus d'accompagnement à l'émergence de structures actives, qui deviendront ensuite ces associations gestionnaires. C'est basé sur le bénévolat. Mais libre à ces structures d'indemniser des fontainiers ou des personnes qui travaillent au quotidien sur le réseau, si elles en ont les moyens. On a pu remarquer avec le recul que ce dispositif atteint aussi ses limites sur des réseaux plus importants dotés de compteurs et où on enregistre de plus grosses consommations, sur lesquels on effectue des branchements domiciliaires par exemple. Dans ces cas, la structure gestionnaire reste associative, mais deux salariés sont employés : un responsable administratif et financier et un technicien. Ces deux employés sont rémunérés grâce aux recettes issues de la vente de l'eau.

Question : Comment s'assurer de la prise en main par des entités locales (bureaux d'études ou agents publics), une fois le partenaire de coopération parti, de la gestion et du suivi des services ? (*Migrations & Développement*)

Réponse : Notre équipe locale repose pour l'essentiel sur des malgaches, nous n'avons qu'un seul expatrié sur place. Avec le démarrage du Programme Eaurizon, notre équipe a grossi, mais c'est la Région Haute Matsiatra, donc notre Région partenaire à Madagascar, qui a mis à disposition du personnel en plus. Ce qui nous reconforte dans notre objectif de passer la main dans un avenir proche et de pouvoir nous retirer. Actuellement, le personnel qui travaille pour le Programme est payé à 80 % par la Région Haute-Matsiatra, les 20 % restants étant complétés par la Métropole de Lyon, afin que les personnes en poste disposent d'un salaire plus décent et qu'on puisse les garder sur plusieurs années. Le jour où la Métropole de Lyon quittera Madagascar, ces employés ne se retrouveront donc ni sans travail ni sans salaire car ils dépendent de la Région et non du Programme. Le ministère de l'Eau malgache a dans le même esprit dégagé un ingénieur pour le mettre à disposition du Programme.

Nous nous intéressons également à la **formation en direction de structures privées**, notamment les entreprises de chantier, pour **renforcer leurs compétences dans la construction des ouvrages**. Par exemple, des modules de formation ont été montés sur de la modélisation eau potable.

Question : Est-il encore trop tôt pour avoir un retour sur l'appropriation et le pilotage de ces STEFI par les communes ? (pS-Eau)

Réponse : La mise en place de ces dispositifs STEFI au niveau des communes est quand même bien suivi par les élus, et pas uniquement l'affaire des techniciens municipaux, puisqu'ils savent bien que derrière il y a un **intérêt de satisfaction des populations**.

On a pu élaborer un véritable premier rapport du suivi technique et financier des gestionnaires de réseaux d'eau pour l'année 2015, dans lequel sont pointés certains gestionnaires « à la traîne ». Il faut ensuite en rechercher les raisons et les causes, qui sont multiples, pour **améliorer le travail de ces gestionnaires**. Mais notre approche STEFI est encore récente, elle date de 2014, donc nous avançons graduellement.

[Voir un exemple de rapport annuel du suivi des activités techniques et financières des gestionnaires de réseaux d'eau en région Haute Matsiatra à Madagascar](#)

LISTE DES PARTICIPANTS

Matinée d'échanges sur le renforcement de la commune dans l'organisation et la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement dans les pays en développement

Jeudi 09 Juin 2016

	Organismes	Nom du Représentant	Fonction	Mail	Emargement
1	Action pour la Promotion Rurale en Centrafrique	De Gaulle Thomas BAH-GAYN	Tresorier	dtbah_gayn@yahoo.fr	
2	Action pour la Promotion Rurale en Centrafrique	Antoine YAHAKA	Secrétaire Général	antoine.yahaka@gmail.com	
3	ADAIS	Jacques PHEBY	Président	jacques.pheby@wanadoo.fr	
4	ADAIS	PASCATRICHERN ^{Ms PHEBY}	membre	—	
5	ADMAHC	Chin MEY		chin.mey@cegetel.net	
6	Afrique Vivante	Joséphine ZIBI			
7	Agence de l'eau RMC	Eléonore LEBOUVIER	Stagiaire	Eleonore.LEBOUVIER@eauimc.fr	
8	AJJC Dardilly	Bruno NOIRET	Tresorier	allic.dardilly@gmail.com	
9	AJJC Dardilly	Chantal CORRENOZ	Secrétaire	" "	
10	CEFREPADE	Pascale NAQUIN			
11	CEFREPADE	Gaston JEAN			
12	CODAE	Mamadou Diang DIALLO		dian68@hotmail.com	
13	Comité de Jumelage Grigny-Koupéla	Bernadette BOREL	membre bureau	bernadette.borel@orange.fr	
14	Comité de Jumelage Grigny-Koupéla	Jean Borel	" "	jean.pierre.borel@wanadoo.fr	

	Organismes	Nom du Représentant	Fonction	Mail	Emargement
15	Eau du Grand Lyon	Pascal QUIRANTES		pascal.quirantes@eaudugrandlyon.com	
16	Eau du Grand Lyon	François FAILLE		francois.faille@eaudugrandlyon.com	
17	Energie Coopération Développement	Jean-Louis CHARLOT		bernard@visiondumonde.org	
18	Energie Coopération Développement	Bernard SAVARIAU	Responsable Projet 2 ACS	bernard.savariau@orange.fr	
19	Energie Coopération Développement	Alain GUIBERT	« «	guibert.alain13@orange.fr	
20	ESSAOUIRA F-M	Abdelattif ERRIHANI		<a href="mailto:Errihani.Abdelattif<essaouira11@yahoo.fr>">Errihani.Abdelattif<essaouira11@yahoo.fr>	
21	ESSAOUIRA F-M				
22	ESF	René BOYADJIAN		reneboyadjian@gmail.com	
23	Métropole de Lyon	Laurence LUPIN	Directeur Adjoint	llupin@grandlyon.com	
24	Métropole de Lyon	Karine BLANC	Responsable ESI	kblanc@grandlyon.com	
25	Métropole de Lyon	Magalie Julia	ESO	mjulia@grandlyon.com	
26	Métropole de Lyon	Jean-Luc MOSNIER	Service Autosurveillance	jmosnier@grandlyon.com	
27	Métropole de Lyon	Sylvie MAZA	ET	smaza@grandlyon.com	
28	Métropole de Lyon	Agathe LABORET	Stagiaire ESO		
29	Migration et Développement	Jean BAETZ		baetz.jean@orange.fr	
30	MORIJA	Benjamin GASSE	Chef de Projet	benjamin.gasse@morija.org	
31	pS-Eau	Philippe MOUTON		mouton@pseau.org	
32	pS-Eau	Béatrice TOURLONNAIS		tourlonnais@pseau.org	
33	PSO OS	Claude STEPHAN	Président	psos@lajolte.net	

«
«

Pierre BURQUIER Inconnu.
Francis SÉNIVRIER Secrétaire.

	Organismes	Nom du Représentant	Fonction	Mail	Emargement
34	CHAPOLUST - GEN - BRUSSELS	P. Chevalier		chevalier@chapolust.com	
35					
36					
37					
38					
39					
40					